



16 OCT. 2001

Colmar, le

REÇU A LA PRÉFECTURE

22 OCT. 2001

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

ARRÊTÉ N° 256/2001 – DIR

**Portant réglementation permanente de la circulation
au carrefour des RD 201 et RD 3 bis, hors agglomération,
sur le territoire de la commune de MEYENHEIM**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et
R. 413-1 à R. 413-16,

VU les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière,

VU l'avis favorable du Maire de la Commune de MEYENHEIM,

VU l'avis du Directeur des Infrastructures Routières,

CONSIDÉRANT que suite à un accident mortel et pour renforcer la sécurité, il convient de
limiter la vitesse à 70 Km/h au carrefour des RD 201 et RD 3 bis ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

.../...

22 OCT. 2001

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} – La vitesse de tous les véhicules est limitée à 70 Km/h, dans chaque sens de la circulation, sur la RD 201, à 150 m de part et d'autre du croisement avec la RD 3 bis, aux P.R. 21,800 et P.R. 21,500.

ARTICLE 2 – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à la signalisation des routes et autoroutes par les soins de la Subdivision de l'Équipement d'Ensisheim.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officielle du Département et sera notifié à :

- Mme le Maire de MEYENHEIM,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin et par délégation
Le Directeur Général des Services


Philippe GALLI